Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **Pôle de la statistique et des systèmes d'information** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2014-756** **17/09/2014**

Date de mise en application : 18/09/2014
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 17/09/2014
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : collecte des effectifs prévisionnels d'apprentis préparant un diplôme ou un certificat de spécialisation du second cycle professionnel et de l'enseignement supérieur court de l'enseignement agricole - année scolaire 2014-2015.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation de l'agriculture de et de la forêt Directions de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt des D.O.M. Établissements public national et locaux d'enseignement agricole Établissements d'enseignement agricole privés Centres de formation d'apprentis agricoles Fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Résumé : la présente note de service a pour objet de définir les modalités de réalisation de cette collecte.

Les effectifs d'apprentis de l'enseignement agricole font l'objet de deux collectes : l'enquête prévisionnelle et l'enquête SIFA sur les effectifs d'apprentis au 31 décembre de l'Éducation nationale.

Pour rappel, les modalités de l'enquête SIFA sur les effectifs d'apprentis au 31 décembre de l'année N sont décrites dans une note de service paraissant au mois de décembre. La dernière en date est consultable sous BO AGRI (DGER/MISSI/N2013-2164 du 18/12/2013).

La présente note de service détaille les modalités de l'enquête prévisionnelle pour l'année scolaire 2014-2015.

Jusqu'en 2013, une enquête était réalisée, fin septembre, sur les effectifs prévisionnels d'apprentis. Les remontées se faisaient sur des données agrégées par diplômes, au niveau régional.

En 2014, l'enquête prévisionnelle évolue : la collecte sera réalisée de manière plus détaillée (remontée des effectifs de chaque spécialité de diplôme par année de cursus préparé, pour chaque CFA ou chaque centre d'apprentissage ou section d'apprentissage et chaque site). Pour faciliter cette collecte, un fichier est mis à disposition de chaque DRAAF/SRFD-DAAF/SFD en même temps que la publication de la note de service. Ce fichier comprend un onglet pré-enseigné avec le rappel des données des trois dernières années issues de l'enquête SIFA. Il est à compléter avec les prévisions pour l'année scolaire 2014-2015. Le fichier comprend également des indications pratiques pour le remplissage, des statistiques régionales et deux onglets pour faire remonter, le cas échéant, les difficultés rencontrés et les analyses produites.

Le périmètre de l'enquête est constitué des apprentis préparant un diplôme ou un certificat de spécialisation de l'enseignement agricole. Les effectifs d'apprentis préparant d'autres diplômes, ou titres dans des CFA agricoles ne sont pas à remonter. Il en est de même pour les apprentis des établissements de l'enseignement supérieur long qui sont enquêtés selon d'autres modalités. L'enquête ne recueille aucune donnée nominative.

Les prévisions prendront en compte à la fois les contrats signés, ceux en cours de signature, ceux attendus pour le 31 décembre 2014. L'objectif est d'avoir la vision le plus réaliste du nombre d'apprentis en fin d'année 2014 pour permettre une comparaison plus aisée avec les résultats des enquêtes SIFA des années antérieures.

Selon le contexte et l'organisation du service, chaque SRFD-SFD utilisera les moyens les plus appropriés pour réaliser l'enquête (interrogation des CFA, des sites, mise en forme de prévisions déjà produites au niveau régional...). Le fichier transmis a été conçu pour pouvoir être facilement découpé par CFA ou site ou bien imprimé (version pdf) et transmis par voie postale pour être complété de manière manuscrite.

Les CFA agricoles et leurs sites de formation répondront aux demandes des DRAAF/SRFD-DAAF/SFD en complétant les fichiers, ou les documents manuscrits et en les retournant dans les délais impartis. Dans le même sens, il est aussi demandé aux CFA non agricoles et à leurs sites qui ont des apprentis préparant des diplômes ou des certificats de l'enseignement agricole de bien vouloir répondre aux demandes des DRAAF/SRFD-DAAF/SFD.

Chaque DRAAF/SRFD-DAAF/SFD transmettra ensuite son fichier complété à la DGER-MAPAT par messagerie électronique, au plus tard le 17 octobre 2014 à l'adresse suivante : dger.missi@educagri.fr.

Véronique LE GUEN

Adjointe au Chef de la Mission
de l'appui au pilotage
et des affaires transversales